



– Commission de la carte d'identité des journalistes professionnels –

Journalistes, le 19 avril, votez !

Journalistes, dès le 19 avril,

Vous allez voter pour désigner vos représentants à la commission de la carte d'identité des journalistes professionnels (CCIJP).

Tout ce qu'il faut savoir sur l'importance de ce scrutin et de la carte de presse, symbole de la liberté d'informer et de la démocratie.

Notre profession de journaliste est attaquée de toutes parts :

- Par les déclarations et les comportements de certains politiques ;
- Par une loi prétendant interdire la liberté d'informer au nom du secret des affaires ;
- Par une loi voulant placer cette liberté d'informer sous la tutelle d'une machine administrative (le CSA) ;
- Par la multiplication de nombreuses barrières mises en place par les services de comm'.

Dans ce contexte, il est fondamental de voter dès le 19 avril ! Ce geste permet de marquer notre attachement à notre statut professionnel.

1/ La carte de presse, c'est d'abord un outil de travail

Délivrée par la CCIJP selon des critères définis par la loi (*), la carte de presse permet d'obtenir les accréditations sans lesquelles certains reportages sont impossibles. Dans le domaine du sport c'est même le sésame indispensable pour obtenir les fameuses « accrédités » des fédérations sportives.

Elle est aussi le passeport, souvent nécessaire, pour accéder aux conférences de presse ou à certains lieux réservés aux médias (salle de presse, zones sous contrôle militaire ou policier etc.).

2/ La carte de presse protège les journalistes dans l'exercice de leur métier

Elle protège en garantissant liberté d'expression et indépendance. Elle garantit la protection du secret des sources dans le cadre de procédures judiciaires, en attestant de la qualité de journaliste professionnel.

SNJ France Télévisions

Pièce D 142 – e-mail : snj@francetv.fr

Raoul Advocat : 06 22 69 30 14 – Muriel Demguilhem : 07 77 00 70 56 – Serge Cimino : 06 17 55 53 82

Anne Guille : 06 79 47 39 25 – Didier Givodan : 06 72 83 76 85

Retrouvez-nous sur : Twitter [@SNJ_FTV](https://twitter.com/SNJ_FTV) et Facebook : [Sni.ftv](https://www.facebook.com/Snj.ftv)

La carte de presse aide également à couvrir des manifestations de rues ou à être identifiés comme tels lors de reportages en milieux hostiles (zones de guerre, émeutes etc.).

La possession d'une carte de presse facilite enfin la résolution des multiples problèmes qu'un(e) journaliste peut rencontrer dans l'exercice de son métier : arrestation, prise d'otage, enlèvement, accident, etc.

3/ La carte de presse symbolise le statut social du journaliste

La carte de presse facilite la reconnaissance des droits attachés au statut des journalistes professionnels (convention collective, minimas salariaux, sécurité sociale, congés payés, indemnités de licenciement, formation professionnelle) :

- La carte de presse ouvre aux pigistes des bénéfices identiques à ceux des permanents en termes d'ancienneté, d'allocation maternité et de formation professionnelle
- La prime d'ancienneté est calculée sur la base de la date d'attribution de la carte de presse

4/ La carte de presse responsabilise

La carte de presse donne des droits mais également des devoirs. La carte de presse enjoint celle ou celui qui la possède à respecter les règles déontologiques, telles qu'elles sont définies par la charte des droits et des devoirs, partie intégrante de l'accord collectif de France Télévisions.

Dès le 19 avril, votez pour élire vos représentants journalistes à la commission de la carte ; identité des journalistes professionnels !

Dès le 19 avril, votez SNJ, le premier syndicat de journalistes en France !

Paris, 18 avril 2018

** Article L 7111-3 du code du travail : "Est journaliste professionnel toute personne qui a pour activité principale, régulière et rétribuée, l'exercice de sa profession dans une ou plusieurs entreprises de presse, publications quotidiennes et périodiques ou agences de presse et qui en tire le principal de ses ressources"*